

Michel Desse

Les îles de la Caraïbe : enjeux et perspectives



Les îles de la Caraïbe : enjeux et perspectives

© L'Harmattan, 2013
5-7, rue de l'École polytechnique, 75005 Paris

<http://www.harmattan.fr>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-336-29130-7
EAN : 9782336291307

Michel Desse

Les îles de la Caraïbe :
enjeux et perspectives

L'Harmattan

ITINERAIRES GEOGRAPHIQUES

Sous la direction de Colette Vallat

Espace de débats scientifiques reflétant la diversité et la densité des intérêts géographiques comme la richesse méthodologique qui préside à la recherche en ce domaine, cette collection veut rassembler tous les *itinéraires* menant au territoire (géographie sociale, culturelle, quantitative, normative, aménagement...). Forum où rien de ce qui touche à l'homme n'est indifférent la collection donne aussi l'occasion d'ouvrir le dialogue avec de nombreuses sciences humaines en accueillant les textes présentant une réelle curiosité pour l'espace, les cultures et les sociétés.

Dernières parutions

Laurence Buzenot, *Caraïbe et Île Maurice*, 2013.

Jean-Pierre Vallat (dir.), *Le Togo*, 2013.

Patrick Pigeon, *Paradoxes de l'urbanisation : pourquoi les catastrophes n'empêchent-elles pas l'urbanisation ?*, 2012.

A. Androuais, J. Nishikawa, *La régionalisation en Asie : dimension économique territoriale*, 2010.

P. Dugot, M. Pouzenc, *Territoires du commerce et développement durable*, 2010.

Marcello Balbo (dir.), *Médinas 2030*, 2009.

Colette Vallat (dir.), *Pérennité urbaine ou la ville par-delà ses métamorphose ; T1 Traces, T2 Turbulence, T3 Essence*, 2009.

Richard Laganier et Gilles Arnaud-Fassetta (dir.), *Les géographies de l'eau*, 2009.

Patrice Melé, Corinne Larrue (coord.), *Territoires d'action*, 2008.

Alexandre Moine, *Le territoire : comment observer un système complexe*, 2007.

Gabriel Dupuy, Isabelle Généau de Lamarlière (ed.), *Nouvelles échelles des firmes et des réseaux, un défi pour l'aménagement*, 2007.

Yves Guermond (coord.), *Rouen : la métropole oubliée*, 2007.

Hervé Rakoto (coord.), *Ruralité Nord-Sud, Inégalités, conflits, innovations*, 2007.

Jean-Pierre Vallat (dir.) *Mémoires de patrimoines*, 2007.

Richard Laganier (ed.), *Territoires, inondation et figures du risque, la prévention au prisme de l'évaluation*, 2006.

Ugo Leone, Gilles Benest, *Nouvelles politiques de l'environnement*, 2006.

Corinne Eychenne, *Hommes et troupeaux en montagne : la question pastorale en Ariège*, 2005.

Sommaire

INTRODUCTION.....	7
PREMIERE PARTIE	
DES MOSAIQUES INSULAIRES.....	11
<i>Chapitre 1</i> LE MORCELLEMENT GEOGRAPHIQUE.....	17
Des NordS au sud, les contrastes de niveau de vie.....	17
Une mosaïque géopolitique.....	22
Entre intégration régionale et internationale.....	29
<i>Chapitre 2</i> LA DIVERSITÉ ENVIRONNEMENTALE.....	43
La variété des origines géologiques.....	43
La variété des ambiances climatiques.....	47
La variété des paysages végétaux.....	49
DEUXIEME PARTIE	
UN SOCLE CREOLE COMMUN.....	55
<i>Chapitre 3</i> UNE RÉELLE UNITÉ HISTORIQUE.....	59
Des histoires parallèles.....	59
Un peuplement créole.....	68
<i>Chapitre 4</i> VERS UNE CULTURE CARIBÉENNE ?.....	77
Les circulations migratoires insulaires contemporaines.....	77
Une culture commune entre affirmation et dilution.....	86
L'évolution des revendications identitaires.....	91
Conclusion.....	97
TROISIEME PARTIE	
DES ÉCONOMIES POSTINDUSTRIELLES.....	99
<i>Chapitre 5</i> LE RAPIDE DÉCLIN DES SECTEURS PRODUCTIFS.....	103
Un déclin agricole qui s'accélère.....	103
Les stratégies agricoles.....	109
L'impasse halieutique.....	121
Une industrie marginalisée.....	129

<i>Chapitre 6</i> DES ÉCONOMIES POSTINDUSTRIELLES	143
Un important bassin touristique mondial	143
Le tourisme de séjour	151
Le tourisme de croisière	161
Tourisme et développement économique.....	170
Des économies de service.....	173
Au cœur de l'illicite et de l'antimonde.....	182
QUATRIEME PARTIE	
LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE	187
<i>Chapitre 7</i> L'ILE ET SON NÉCESSAIRE DÉVELOPPEMENT	
DURABLE	191
Des îles-Villes	191
La nécessaire gestion durable.....	203
Des pressions anthropiques toujours plus nombreuses	216
Les nécessaires politiques de gestion	
et la protection des littoraux	226
Dépendance énergétique et développement durable	244
<i>Chapitre 8</i> DES ILES À RISQUES, DES CONTRAINTES	
FORTES	249
Sous la menace de volcans destructeurs.....	249
La vulnérabilité aux risques sismiques.....	253
Sécheresses et cyclones, amplifiés par le dérèglement	
climatique ?	261
La nécessaire mais difficile prise en compte des risques	
dans les plans d'aménagement.	267
Conclusion.....	269
CONCLUSION	271
Bibliographie.....	275
Table des figures	289
Table des tableaux	291
Du même auteur	293

INTRODUCTION

Depuis 2007, la crise pétrolière qui a induit la forte croissance des prix du pétrole, rappelle aux sociétés caribéennes insulaires, à la fois, la fragilité, la dépendance de leur mode de vie et de leurs économies ainsi que leur isolement. Avec le développement du tourisme, le renforcement et la multiplication des lignes aériennes, les médias et l'Internet, l'insularité semblait être une caractéristique secondaire, juste bonne à renforcer l'image de paradis touristique. Depuis quelques années, la crise pétrolière pénalise fortement les économies insulaires, le fret maritime est plus cher et occasionne des surcoûts sur les produits importés et exportés. Le transport aérien est aussi plus coûteux et les compagnies aériennes diminuent la fréquence de leurs lignes afin de réduire leurs coûts. Les petites îles sont ainsi de plus en plus enclavées et les possibilités de développement touristique sont compromises. Depuis 2008, la crise financière a montré la fragilité des territoires insulaires qui ont fait le choix de devenir des paradis fiscaux. Déjà, depuis les attentats du 11 septembre 2001, et la lutte contre le blanchiment d'argent par les organisations mafieuses et terroristes, ces états insulaires étaient critiqués, surveillés.

Cette période est aussi marquée par la crise des matières premières importées dont les prix augmentent fortement. Les îles de la Caraïbe ont des économies agricoles largement influencées par les héritages coloniaux, essentiellement orientées vers l'exportation. Cela nécessite d'importer les légumes, les céréales et même parfois les produits tropicaux. Même dans les îles peu tournées vers les marchés extérieurs comme à Haïti, les agriculteurs ont limité les cultures de riz car durant les années 1990, le riz importé des États-Unis était moins cher que celui produit dans l'île. La forte demande asiatique couplée à l'augmentation des prix pétroliers et à la spéculation par les importateurs locaux a contribué à la forte augmentation des prix des denrées de base générant les manifestations de la faim à Haïti ou à Saint-

Domingue et la crise sociale et politique qui a secoué les Antilles françaises de janvier à mars 2009.

Dans le même temps, les Antilles françaises qui profitaient d'accords commerciaux préférentiels avec la France puis l'Union européenne concernant les exportations de bananes ont été affectées par la nouvelle réforme de l'Organisation Commune des Marchés de la banane. Depuis le premier janvier 2008, les pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) et les PMA (Pays les Moins Avancés) bénéficient d'un libre accès au marché européen sans droits ni quotas pour tous produits y compris la banane. Cette nouvelle disposition pénalise les productions qui étaient subventionnées mais qui faisaient vivre des pans entiers des économies insulaires.

Puis vint le temps des crises écologiques qui se multiplient du fait de la mise en valeur intensive et de l'urbanisation croissante. Ces dysfonctionnements portent atteinte à l'image et aux représentations que l'on peut se faire de ces îles paradisiaques. Les mangroves et les plages ont été les premières à connaître les aménagements irréversibles, tout comme les forêts défrichées pour permettre l'extension de l'agriculture. Les pollutions d'origines urbaines et agricoles se sont aussi multipliées. L'agriculture d'exportation repose sur le modèle productiviste marqué par de forts apports en engrais et en produits phytosanitaires. En 2007, un rapport scientifique a ainsi montré le danger que court la population martiniquaise du fait de l'usage du pesticide chloredecone dans les bananeraies. Son utilisation était pourtant interdite aux Etats-Unis depuis 1976. Cette contamination des sols et des nappes souterraines freine les perspectives de diversification agricole, en particulier le développement de la filière biologique qui pourrait permettre d'augmenter la valeur ajoutée de ces petites productions. Ailleurs les décharges sauvages, les rejets d'effluents, menacent les écosystèmes insulaires, parfois uniques.

Dans cette situation fragilisée, les catastrophes naturelles ont largement affecté les îles. En Guadeloupe comme à la Martinique, le cyclone Dean a accentué le déclin agricole et touristique. Les quatre cyclones et tempêtes tropicales qui ont frappé Haïti en 2008 ont aussi renforcé misère et insécurité alimentaire, sapant l'économie du pays et sa capacité à se relever du terrible séisme du 12 janvier 2010 qui a frappé la région métropolitaine, engendrant plus de 250 000 morts, 300 000 blessés, 500 000 déplacés et 1 million de sans-abris.

Les pistes de développement envisagées au début des années 2000 étaient nombreuses : essor de l'activité touristique par de nouvelles offres et de nouveaux produits, diversification agricole, développement de la filière biologique, compétitivité des plates-formes multimodales, essor des métiers de l'informatique, du cinéma, de la publicité, multiplication des zones franches et des paradis fiscaux. Ces voies de développement sont donc contrariées par l'ensemble des crises énergétiques, environnementales,

financières qui ont généré des crises économiques renforçant les difficultés et entraînant des tensions sociales, politiques et identitaires. Dans ce contexte actuel de tension et de crise, nous tenterons de comprendre les processus, les dynamiques, les jeux d'acteurs qui peuvent contribuer à expliquer les crises économiques, sociales et politiques actuelles.

L'ouvrage est structuré en quatre parties. La première interroge l'hypothétique unité de la Caraïbe. La diversité des histoires politiques, des alliances, les ancrages aux États-Unis ou à l'Union européenne composent une mosaïque insulaire où chaque territoire connaît une évolution originale. Cette diversité se retrouve aussi à toutes les échelles des données environnementales, diversité des Petites et des Grandes Antilles, des îles volcaniques ou calcaires, des côtes-au-vent ou sous-le-vent. La seconde partie s'intéresse aux dynamiques fédératrices, les principes d'une histoire coloniale commune, d'une culture et d'une identité créole partagée, la dépendance et l'influence des diasporas qui constituent une autre Caraïbe aspatiale. La troisième partie présente l'originalité de ses économies insulaires qui ont largement fait l'impasse de la révolution industrielle, passant directement d'économies coloniales à large base agricole à des économies tertiaires. Les choix économiques sont divers, poursuite de l'agriculture d'exportation et tourisme, primauté au développement touristique, utilisation du large spectre de la dérégularisation pour devenir des plaques tournantes du commerce, de la finance, des sièges d'entreprises ou des compagnies maritimes internationales. Enfin la quatrième partie aborde la nécessité de conduire des politiques publiques de développement durable. Les fortes densités, les déséquilibres spatiaux entraînant la congestion urbaine et économique s'opposent à la richesse des écosystèmes et à leur fragilité du fait de l'étroitesse insulaire. Les risques environnementaux, sismiques, cycloniques dont la récurrence et la violence semblent être liées au réchauffement climatique laissent présager des menaces qui doivent aussi être prises en compte.

**PREMIERE PARTIE
DES MOSAIQUES INSULAIRES**

La tendance est de réduire chaque île à la même image de carte postale : le sable et la mer, le volcan et la mer. Pourtant d'un lieu à l'autre, l'originalité demeure : la table de la Barbade ou de la Désirade, l'île-volcan de la Dominique. À l'intérieur de chacune aussi, le jeu des façades exposées ou non aux vents humides des alizés et les différents gradients imposés par les altitudes entraînent des systèmes complexes de topoclimats emboîtés influant les paysages, les écosystèmes et les économies. Cette mosaïque apparaît aussi au travers des statuts insulaires et du jeu des alliances économiques et géostratégiques.

L'archipel de la Caraïbe se divise entre les Grandes Antilles composées des îles de Cuba, d'Hispaniola, de Porto Rico et de la Jamaïque et les Petites Antilles qui s'étendent des Bahamas à Trinidad. L'archipel s'étend sur près de 4 000 kilomètres entre le nord de Cuba et Trinidad et englobe aussi les îles pré-contininentales de Trinidad à Aruba. La première image de la diversité de l'archipel revient aux écarts surfaciques. En effet, Cuba représente avec 105 000 km², la moitié de la superficie totale de l'ensemble des îles.

L'insularité constitue une spécificité liée à la discontinuité spatiale, elle demeure néanmoins difficile à quantifier¹ tant les îles sont diverses. Les caractères naturels individualisent chaque réalité insulaire jusqu'à émettre à l'infini et à fragmenter en micro-unités les îles les plus vastes². F. Doumenge estime que dès qu'une île dispose d'un volume émergé capable de générer par lui-même des effets climatiques, elle entre dans le domaine continental. Ce seuil dans la pratique est atteint quand une masse montagneuse de 1 000 mètres d'altitude s'étend sur plus de 20 000 km². En reprenant la typologie insulaire de F. Doumenge, les Grandes Antilles appartiennent à la catégorie des îles continentales puisqu'elles dépassent 20 000 km² et possèdent des masses montagneuses de plus de 1 000 mètres d'altitude capables de modifier les influences purement océaniques du climat. Trinidad appartient à la classe des îles moyennes puisque sa superficie est comprise entre 4 000 et 20 000 km². Les Petites Antilles appartiennent toutes à la catégorie des petites îles même si elles présentent des tailles fortement diversifiées entre la Guadeloupe (1 703 km²), Sainte-Lucie (615 km²), Anguille (91 km²) ou Saba et ses 13 km². L'influence océanique imprègne alors les ambiances climatiques et cela est d'autant plus vrai que les îles sont basses comme aux

¹ BRIGAND L. 2002. Les îles du Ponant. Editions Palantines, Plomelin. 479 pages.

² DOUMENGE F, 1984. Unité et diversité des caractères naturels des îles tropicales. Nature et hommes dans les îles tropicales. Coll « îles et archipels », CEGET, n°3, Talence, p 9-24.

Bahamas, aux îles Vierges, aux Grenadines et à Margarita. Pour F. Péron³, la question de la taille de l'île demeure formelle : elle considère comme petite île, celle où chaque individu qui vit a conscience en permanence d'habiter un territoire clos par la mer.

La forme de l'île joue aussi un rôle dans le renforcement de l'insularité. Une île dont le littoral est peu développé, s'ouvre en principe moins et subit davantage l'insularité. Les falaises de Marie-Galante ont longtemps détourné les îliens de la mer. Au contraire, l'étroitesse de la péninsule du Massif de la Hotte à l'ouest de Port-au-Prince renforce le caractère insulaire qui se marque par d'intenses relations de cabotage. F. Doumenge a ainsi calculé le rapport entre le linéaire côtier et la surface insulaire pour extraire un indice côtier. Quand il est supérieur à 1, il s'agit d'une île océanique de type atoll, de 1 à 1/10 d'une petite terre insulaire (les Saintes, les Grenadines, mais aussi des îles de plus grande taille dont le littoral est échancré, la Guadeloupe, Sainte-Lucie), de 1/10 à 1/20 de grandes terres insulaires (Porto Rico et la Jamaïque), de 1/20 à 1/60 d'îles continentalisées comme Cuba et Hispaniola.

Le même auteur présente aussi un indice d'isolement considérant le rapport entre la surface de l'entité politique, le territoire et la Zone Economique Exclusive qui lui est rattachée. Plus le rapport entre la surface de cette zone et la surface du territoire insulaire est grand, plus l'insularité est prononcée. Dans ce cas les îles d'Aves présentent l'indice d'isolement le plus fort. Pour le reste des îles de la Caraïbe, l'indice est inférieur à 100 et pour F. Doumenge on ne peut pas vraiment parler d'isolement insulaire mises à part les îles Vierges britanniques, Turks et Caïques.

Cette conclusion doit être modulée, car si l'isolement est loin d'être aussi fort que pour certains atolls du Pacifique, il marque cependant chaque île. La présence d'espèces endémiques est en ce sens représentatif, pour les végétaux bien sûr mais aussi pour les oiseaux ou les reptiles. Ces derniers sont présents à la Martinique et à la Dominique mais pas en Guadeloupe. La Dominique est célèbre pour ses deux variétés de perroquets qui ne fréquentent pas la Martinique, qui n'est pourtant qu'à vingt kilomètres à vol d'oiseau.

³ PERON F. 2005. Fonctions sociales et dimensions subjectives des espaces insulaires, *Annales de Géographie*, n°644, pp. 422-436.

Tableau 1.1 : Petites et grandes îles (Source : Ined)

Territoire insulaire	Superficie en km ²	Population en 2005
Antigua et Barbuda	400	80 000
Antilles néerlandaises	800	260 000
Bahamas	1 400	420 000
Barbade	400	300 000
Cuba	110 860	12 000 000
République dominicaine	48 734	11 000 000
Dominique	700	70 000
Grenade	300	150 000
Guadeloupe	1 703	530 000
Haïti	27 750	11 000 000
Jamaïque	10 991	3 000 000
Martinique	1 102	480 000
Porto Rico	8 950	4 000 000
Sainte-Lucie	600	210 000
Saint Kitts et Nevis	400	40 000
Saint-Vincent et les Grenadines	400	130 000
Trinidad et Tobago	5 128	1 490 000



Figure 1.1 : La Caraïbe insulaire

Pour les hommes, l'isolement est souvent plus fort dans les îles pauvres et pour les populations déshéritées. T. Nicolas⁴ a développé le concept d'hypo-insularité, qui concerne les îles les plus riches dotées de connexions aériennes et d'un accès facile aux nouveaux moyens de télécommunications. T. Michalon⁵ estime aussi par une approche économique des coûts de transports que l'insularité ne pèse plus vraiment sur le coût et le temps. Dans les deux cas, ce sont les îles les plus riches, les populations aisées, qui peuvent échapper aux contraintes de l'insularité. Même, atténuées ces dernières pèsent sur la diversité des services, sur les moyens de transports qui parfois se limitent encore à quelques navettes maritimes. Dans le domaine économique, le faible nombre d'habitants limite le développement et les productions atteignent vite la saturation du marché local. Ainsi, plus l'isolement est élevé, plus la dépendance économique est grande par rapport au continent et aux îles majeures. Les habitants des Grenadines sont ainsi obligés de se rendre à Saint-Vincent pour rencontrer un médecin, à Fort-de-France ou à Londres pour une hospitalisation plus grave et si le patient en a les moyens. De même dans le domaine scolaire, si les jeunes Saintois suivent leurs études au collège de Terre-de-Bas, ils doivent ensuite se rendre en Guadeloupe pour entrer au lycée. Cet isolement est renforcé dans le cas des îlets qui parfois ne se trouvent qu'à quelques encablures de la côte. Ainsi pour F. Taglioni⁶, l'insularité est difficile à quantifier mais elle s'appréhende par la somme des contraintes.

⁴ NICOLAS T. 2005. «L'hypo insularité», une nouvelle condition insulaire : l'exemple des Antilles françaises, Espace géographique n°4, pp. 329-342.

⁵ MICHALON T. 2006. (éd.) Entre assimilation et émancipation, l'outre-mer français dans l'impasse ?, Rennes, Les Perséides, 520 p.

⁶ TAGLIONI F. 2003. Recherches sur les petits espaces insulaires et sur leurs organisations régionales, HDR, Université Paris-Sorbonne, volume II, 218 pages.

CHAPITRE 1

LE MORCELLEMENT GEOGRAPHIQUE

Des Nords au sud, les contrastes de niveau de vie

La Caraïbe insulaire bouscule le concept centre-périphérie. Les États-Unis et en particulier Miami constituent le centre, marqué par les densités de population, les réseaux urbains, le poids des villes et la richesse de l'économie, les flux variés et intenses (circulation, *hub* financiers et culturels...). On devrait normalement avoir une périphéricité marquée en fonction de l'éloignement de Miami. Or il n'en est rien, les Bahamas et Haïti constituent la première auréole périphérique, l'une très riche périphérie annexée au centre, la seconde très pauvre périphérie délaissée. Dans cette première auréole, Cuba fait figure d'isolat insulaire du fait de l'embargo. La marqueterie insulaire s'impose donc encore.

Comparés à l'ensemble des pays d'Amérique latine, les niveaux de vie par habitant sont plutôt élevés. Sept pays ont un indice de développement humain compris entre 0,880 et 0,795. Seul Haïti fait partie des pays ayant un très faible niveau de développement (0,471). Si on prend en compte le PIB par habitant, quatre territoires se démarquent avec des PIB compris entre 16 700 dollars et 14 000 dollars par habitant : les Bahamas, la Martinique, la Barbade et la Guadeloupe. Six pays ont un PIB supérieur à 10 900 dollars. Six îles occupent une situation intermédiaire : Trinidad et Tobago, Grenade, la République dominicaine, la Dominique, Saint-Vincent et les Grenadines, et enfin Sainte-Lucie. La Jamaïque et surtout Haïti disposent des plus faibles PIB (respectivement 3 980 et 1 610 dollars par habitant).

En cumulant le PIB par habitant, le taux de croissance économique annuel et l'IDH on obtient le rang mondial. Ainsi Martinique, Guadeloupe et Barbade se classent aux 29^{ème}, 32^{ème} et 33^{ème} rangs. Cuba, Sainte-Lucie, Trinidad et Tobago, Antigua et Barbuda, la Dominique se situent entre la 53^{ème} et la 69^{ème} place. Enfin, Grenade, la République dominicaine, la Jamaïque, Saint-Vincent et les Grenadines forment un troisième groupe entre le 86^{ème} et le 97^{ème} rang. Haïti arrive en 149^{ème} position. L'espérance de vie atteint à peine 50 ans pour les hommes et 52 pour les femmes, le taux de mortalité élevé résulte de la pauvreté mais aussi de conditions sanitaires insuffisantes. L'épidémie de VIH-SIDA connaît une grande ampleur. Selon les Nations unies, 30 000 adultes et enfants sont morts en 2001. Le taux de séroposivité dépasse 6 % des adultes. On estime que 200 000 enfants de moins de 15 ans ont perdu au moins l'un de leurs parents à cause du SIDA. 70 % de la population est rurale et dispose de très peu de services. Seule 25 % de la population rurale accède à l'eau potable. On ne compte dans ces régions qu'une infirmière ou encore deux médecins pour 10 000 habitants⁷. D'après la banque mondiale, 80 % de la population rurale est pauvre.

À l'intérieur de chaque île, les ruptures liées aux contrastes de développement apparaissent. À la Martinique, les indicateurs se dégradent passé la commune de Belle Fontaine sur la côte Nord-Caraïbe. C'est cependant au Prêcheur que les contrastes de niveau de vie avec le reste de l'île sont les plus frappants : vétusté du bâti, chômage qui touche près de 80 % de la population, très grand nombre de résidents non propriétaires de leur terrain, faible densité de services. De même à Haïti, la région des Barradères située entre Port-au-Prince et Jérémie à l'extrême-ouest de l'île ne possède ni électricité, ni téléphone. Une école élémentaire et pas de médecin à part l'installation périodique de médecins canadiens et cubains. La zone n'est pas accessible par la route en saison des pluies. A Verrettes dans l'Artibonite, 70 % des habitations sont couvertes de tôles, mais encore 30 % de feuilles de palmier. 10 % des maisons disposent de l'eau courante, dont 2 % par robinet à l'intérieur de la maison⁸.

À une échelle plus grande, les contrastes sont aussi vigoureux. À Port-au-Prince, la cité Soleil, gigantesque bidonville se trouve à quelques kilomètres des beaux quartiers de Pétiion-Ville où résident la bourgeoisie et les expatriés humanitaires.

Cette imbrication des « Nords » et des « Suds » peut parfois s'établir à l'échelle d'une rue avec des micro-poches de pauvreté. L'enclave de richesse

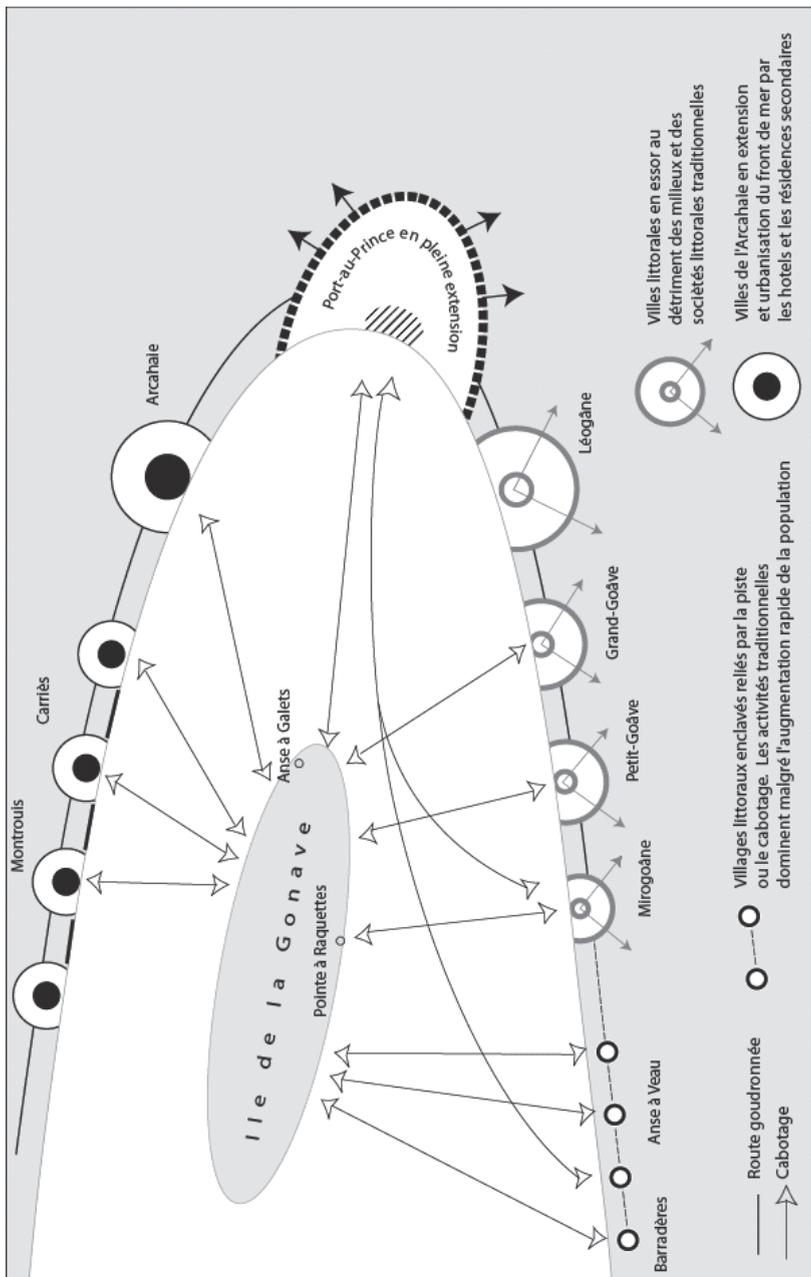
⁷ LUCIEN G-E. 2009. Verrettes (Haïti) face à la Globalisation : acteurs, enjeux et stratégies. Presses universitaires de Port-au-Prince. 200 pages.

⁸ LUCIEN G-E. 2009. Verrettes (Haïti) face à la Globalisation : acteurs, enjeux et stratégies. Presses universitaires de Port-au-Prince. 200 pages.

apparaît comme un moyen de signifier la discontinuité. La ségrégation sociale entraîne la formation d'enclaves fermées à la société globale. Il s'agit de territoires privatisés et occupés par de luxueuses villas à Antigua, Punta Cana, Saint-Barthélemy et à une échelle moindre sur certaines pointes des communes du Robert ou de Saint-François à la Martinique. Parfois l'enclavement est poussé, doublé d'une volonté de marquer une rupture en construisant sur un îlot comme l'îlet Boissard situé dans le Petit-Cul-de-Sac Marin, face à Pointe-à-Pitre où les riches familles *békés* et *grands-blancs* construisent leurs luxueuses villas. On trouvera dans les Grenadines, la même volonté de rupture par la distance et l'argent à l'île Moustique réservée à la *jet set*.

Cette volonté de rupture apparaît aussi autour des installations de tourisme international. En effet, les politiques touristiques favorisent aussi la ségrégation socio-spatiale quand les niveaux économiques des insulaires et des touristes présentent de grandes différences. La concentration des touristes dans les grands complexes hôteliers et les clubs de vacances est alors de mise puisque la diffusion de l'activité touristique au sein de la population locale demeure difficile.

Certaines chaînes hôtelières de Punta Cana à Saint-Domingue pratiquent un véritable *apartheid* entre les clients et le personnel insulaire. Les horaires de travail permettent de limiter les contacts qui sont quasiment impossibles à l'extérieur de l'hôtel puisque le personnel loge dans un quartier à l'écart. Même les arrêts de bus sont différents. À Cuba, le gouvernement développe les grands complexes intégrés afin de limiter, pour des raisons politiques les pérégrinations des touristes itinérants. À Haïti comme à la Jamaïque, la misère et l'insécurité nécessitent le repli sur les hôtels, parfois véritables camps retranchés. Quand la différence du niveau de vie entre les touristes et les insulaires se réduit, le grand hôtel s'ouvre davantage aux élites locales et aux classes moyennes. La ségrégation raciale s'atténue mais demeure sociale.



GEODE Caraïbe, UAG

Figure 1.2 : Les contrastes de développement autour du golfe de la Gonaïve à Haïti. Conception : M. Desse, réalisation B. Gandrille.

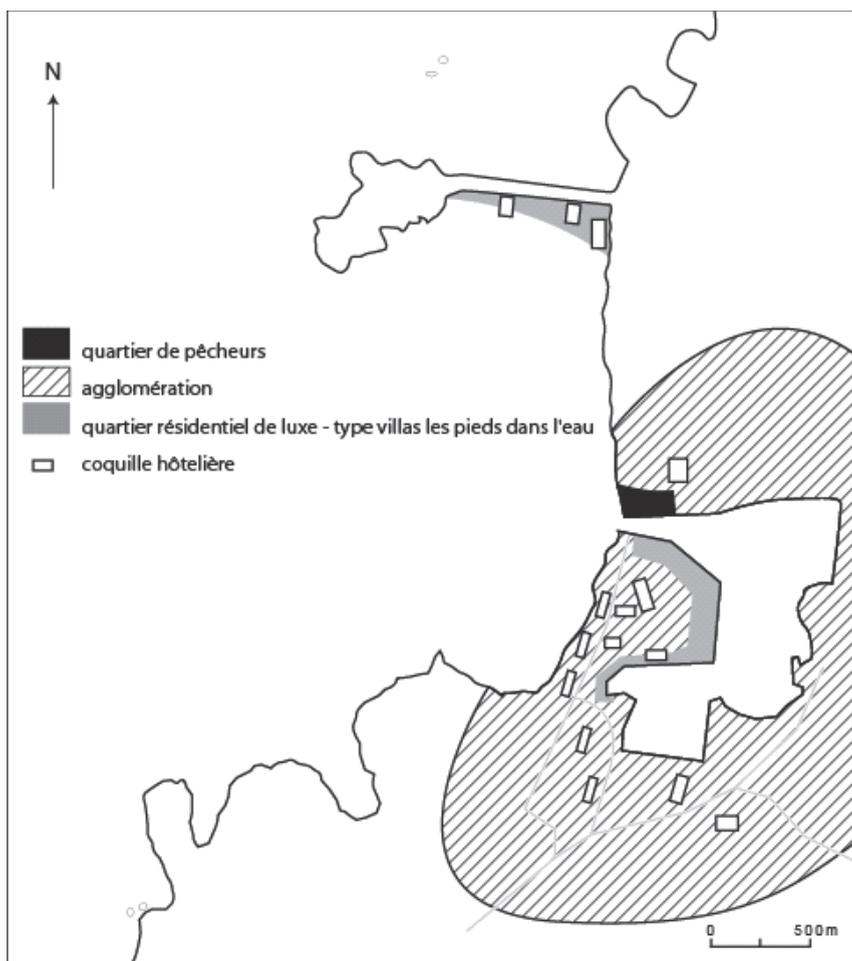


Figure 1.3 : Les enclaves touristiques dans la marina de Rodney Bay à Sainte-Lucie. M. Desse, B. Gandrille.

Tableau 1.2 : Les contrastes de développement

	PIB (\$ par hab) en 2002	Croissance annuelle moyenne 2002	Indice de dv humain en 2000	Indice de dv humain en 2008	Rang mondial en 2000	Rang mondial en 2008
Bahamas	16 690	0,1 %	0,826	0,845	44	49
Martinique	15 519	2,4 %	0,880		29	
Barbade	15 290	1,6 %	0,871	0,892	32	31
Guadeloupe	14 037	2,9 %	0,858		33	
Saint Kitts et Nevis	12 420	3,5 %	0,814	0,821	47	54
Antigua et Barbuda	10 920	2,6 %	0,800	0,815	55	57
Trinité et Tobago	9 430	2,9 %	0,805	0,814	53	59
Grenade	7 280	2,7 %	0,747	0,777	86	82
Rép. dominicaine	6 640	4,2 %	0,727	0,779	97	79
Dominique	5 640	1,4 %	0,779	0,795	64	71
Saint-Vincent et les Grenadines	5 460	1,1 %	0,733	0,761	94	93
Sainte-Lucie	5 300	0,2 %	0,772	0,795	69	72
Jamaïque	3 980	- 0,1 %	0,742	0,736	89	101
Haïti	1 610	- 3,0 %	0,471	0,526	149	146
Cuba	n.d.	3,5 %	0,795	0,838	58	51

L'IDH n'existe pas pour les territoires non indépendants. Le calcul pour la Guadeloupe et la Martinique a été effectué par l'Université des Antilles et de la Guyane et l'Insee en 2000 mais n'a pas été réactualisé par la suite.

Sources : PNUD

Une mosaïque géopolitique

La diversité des statuts politiques

La diversité des statuts liée à l'histoire coloniale et à la période récente est un autre élément de cette diversité. En 1804, Haïti devenait le premier État décolonisé indépendant, la première république noire suivie de la République dominicaine en 1844 et de Cuba en 1902. Un autre vent d'indépendance souffle sur les îles britanniques, qui deviennent membres du

Commonwealth entre 1962 et 1993 (Antigua, Barbuda, Bahamas, Barbade, Dominique, Grenade, Jamaïque, Saint Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Trinidad et Tobago). Cet arc antillais qui a cristallisé tant d'appétits de la part des puissances européennes conserve aussi de forts ancrages ultramarins et de nombreuses îles demeurent des territoires sous tutelle.

Les Antilles britanniques, composées des îles Vierges britanniques, Anguilla, Montserrat, Caïmans, Turks et Caïques constituent des territoires indépendants semi-autonomes. La Grande-Bretagne intervient dans le domaine de la défense et de la politique internationale.

Depuis 1954, les colonies des Pays-Bas passent du statut de colonie à celui de fédération avec une autonomie au sein du Royaume (Fédération des Antilles néerlandaises). Les îles néerlandaises constituent deux régions autonomes des Pays-Bas avec Aruba pour l'une et le groupe d'îles constitué de Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache et Sint Maarten pour la seconde. Le 12 mars 1983, des représentants de la Couronne hollandaise ainsi que de chacune des îles des Antilles néerlandaises acceptèrent le principe de l'autonomie de l'île d'Aruba, c'est-à-dire d'une autonomie par rapport aux Antilles néerlandaises et non par rapport au Royaume des Pays-Bas. L'autonomie d'Aruba devint effective en janvier 1986. L'île a sa propre constitution, une Assemblée législative et un gouverneur nommé par la reine du Royaume des Pays-Bas. La défense et les affaires étrangères restent cependant le domaine du Royaume des Pays-Bas. Depuis le premier juillet 2007, Curaçao et Sint Maarten deviennent à leur tour des territoires autonomes. Bonaire, Saba et Saint-Eustache deviennent des Kingdom Islands et resserrent leurs liens avec les Pays-Bas. Depuis le 10 octobre 2010, les Antilles néerlandaises n'existent plus en tant que partie du Royaume des Pays-Bas. Le Royaume se compose de quatre parties : les Pays-Bas, Aruba, Curaçao et Sint Maarten. Curaçao et Sint Maarten jouissent de l'autonomie interne au sein du Royaume, comme Aruba. Les îles de Bonaire, Saba et Saint-Eustache sont réunies aux Pays-Bas en tant que municipalités à statut particulier.

Depuis 1946, la Guadeloupe et la Martinique tout comme la Guyane et la Réunion sont des départements français d'outre-mer. Les quatre vieilles colonies accèdent à ce statut parce que toute la population y est française depuis 1848 et dispose du droit de vote. Enfin la grande diversité ethnique et la quasi-absence de primo-habitants instaurent la différence entre les DOM et les TOM. Depuis 1946, les différentes lois françaises sont appliquées même si le législateur a prévu des adaptations du fait de l'éloignement (octroi de mer, prime de 40 % pour les fonctionnaires, prestations sociales et revenus minimaux longtemps moins élevés qu'en France métropolitaine). Par la loi du 31 décembre 1982, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des régions, mais à la différence de leurs

homologues métropolitains, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la Région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer (qui est une taxe *ad valorem* sur les produits importés). Les conseils régionaux bénéficient en outre des avis d'une institution spécifique : le Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

La loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 intéresse le redressement économique, l'égalité sociale, elle autorise surtout la création d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibère sur des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 confirme ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination Départements et Régions d'outre-mer. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (Départements et Régions d'Outre-Mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (Collectivités d'Outre-Mer) régie par l'article 74 de la Constitution.

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM bénéficient du transfert de nouvelles compétences et des moyens de l'État, depuis le 1^{er} janvier 2003. À l'exception de la formation professionnelle entièrement transférée aux Régions, les collectivités interviennent, depuis cette loi, dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Chacune, à l'exception des communes, dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, la Région est coordinatrice du développement économique. La Constitution prévoyait pour les DROM, la possibilité de créer soit une collectivité unique se substituant au département et à la région, soit une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs. L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de Guadeloupe et de Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) par le référendum du 7 décembre 2003.

Les DROM ont connu une année 2009 très agitée qui a abouti à deux référendums posant à nouveau la question de l'évolution statutaire à l'instar des PTOM néerlandais. Les crises pétrolière et financière de 2007 et 2008, amplifiées par la situation insulaire ont engendré l'augmentation du coût du carburant et des produits importés, constituant l'élément déclencheur du mouvement social qui s'est mobilisé en Guyane, à la Réunion, à la Martinique et surtout en Guadeloupe. La mobilisation contre la « vie chère », s'appuyant sur le blocage total de l'économie, organisée autour du LKP

(Liyannaj Kont Pwofitasyon) a duré 44 jours posant la question des statuts et des relations à la Métropole. Les référendums de janvier 2010 ont montré à la Martinique et en Guyane l'attachement aux principes de la départementalisation, tout en prévoyant la fusion des conseils généraux et régionaux en une assemblée unique qui permettra une éventuelle évolution statutaire.

Seules les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont fait un choix différent en adhérant massivement au projet de transformation des deux communes en collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 de la Constitution. Par la loi organique du 15 février 2007, elles deviennent indépendantes de la Guadeloupe et exercent les compétences dévolues aux communes, départements et régions, via un conseil territorial élu pour 5 ans. Saint-Barthélemy et Saint-Martin exercent désormais l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au département et à la région de la Guadeloupe, ainsi que celles que l'État lui a transféré. Saint-Barthélemy est ainsi compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la collectivité, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services et établissements publics de la collectivité, mais aussi d'urbanisme, de construction, de logement, d'environnement et d'énergie. D'autres compétences seront transférées ultérieurement dans le cadre des futures lois de décentralisation. De fait, la nouvelle collectivité pourra adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement. L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de droit monétaire, bancaire et financier. D'où, la désignation d'un préfet délégué représentant l'État et le Gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Ces conseils territoriaux comptent 19 élus à Saint-Barthélemy pour environ 7 000 habitants et 23 élus à Saint-Martin pour environ 35 000 habitants. Les deux collectivités d'outre-mer disposent de leur autonomie fiscale sans pour autant devenir des paradis fiscaux ou des centres *offshore*. Néanmoins, même sous ce nouveau statut, ces collectivités continuent de faire partie de l'Union européenne comme régions ultra-périphériques.

Enfin, Porto Rico et les îles Vierges américaines sont administrés à des degrés divers par les USA. Porto Rico constitue un État associé aux USA depuis 1952. Le dernier référendum portant sur le rattachement définitif à la bannière étoilée a été négatif. L'État portoricain gère donc les affaires intérieures et les États-Unis la politique internationale.

Les multiples compositions territoriales

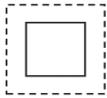
Cette mosaïque des statuts politiques s'appuie sur de multiples compositions territoriales. On peut ainsi identifier les États et territoires sous

tutelle en archipels comme les îles Vierges, les Bahamas. Parfois la structure archipélagique est déséquilibrée au profit d'une île dominante, de plus grande taille, concentrant la population et les pouvoirs économiques et politiques : Saint-Vincent et les Grenadines ou encore la Région Guadeloupe composée des îles proches : la Désirade, Marie-Galante, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas.

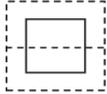
Certains États se composent de deux îles de même taille pour Saint-Kitts et Nevis ou de tailles différentes pour Trinidad et Tobago. Dans d'autres cas, territoire et île se confondent à Cuba, à Sainte-Lucie à la Barbade, Dominique, Martinique. Enfin, certaines îles sont découpées en deux territoires comme Hispaniola divisée entre la République de Saint-Domingue et Haïti, ou encore Saint-Martin et la partie hollandaise de Sint Maarten.

Ces différents cas de figure renforcent les caractères insulaires et génèrent la surinsularité. Ce concept développé par P. Pelletier⁹ pour les îles de la Mer intérieure du Japon qui ne peuvent être considérées ni comme des îles continentales, ni comme des îles bordières, ni océaniques car elles sont localisées entre les grandes îles de l'archipel nippon, s'applique bien à Saint-Vincent et les Grenadines. En effet, la constitution archipélagique nécessite des ruptures de charge puisque les biens et les personnes arrivent dans un premier temps à Kingstown et doivent être dans un second temps, réacheminés vers Mayreau ou Bequia par caboteur ou petit avion engendrant un surcoût et une durée supplémentaire. Cette surinsularité s'applique à l'ensemble des archipels dès qu'il y a un déséquilibre entre une île qui concentre l'aéroport et le port, et sa jumelle moins bien lotie.

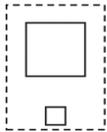
⁹ PELLETIER P.1998. La japonésie : géopolitique et géographie historique de la surinsularité au Japon. CNRS Edition, coll Espaces et milieux.



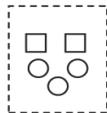
Ile-Etat (Sainte-Lucie, Dominique, Barbade)



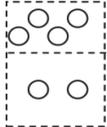
Ile bi-étatique (Hispaniola)



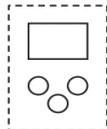
Etat bi-insulaire (Trinidad/Tobago, Saint Kitts/Nevis, Antigua et Barbuda)



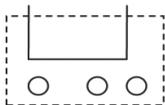
Archipel complet (Bahamas)



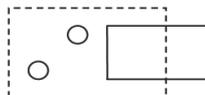
Archipel divisé (îles Vierges américaines et anglaises)



Archipel déséquilibré en surface (Grenade, Saint-Vincent et Grenadines)



Dépendance des Etats-Unis (Porto Rico)



Dépendance d'une métropole européenne (Martinique, Guadeloupe, Bonaire, Curaçao)

Figure 1.4 : Les modèles insulaires caribéens, d'après A-L Sanguin

Conception : M.Desse, réalisation A-L. Jouannet

Les ZEE, un autre facteur de fragmentation

Avec la création des Zones Economiques Exclusives (Z.E.E), d'une largeur de 200 milles nautiques ratifiées lors de la Convention sur le droit de la mer signée le 10 décembre 1982 à Montego Bay à la Jamaïque, un véritable nationalisme maritime est né, renforçant le positionnement des grandes puissances traditionnelles mais aussi celui des nouveaux États insulaires du Pacifique, de l'Océan Indien ou de la Caraïbe. Cependant cette territorialisation a priori équitable en superficie, n'est pas égalitaire. Certaines îles dominent des déserts océaniques, d'autres au contraire des zones de forte productivité biologique et parfois des sous-sols qui recèlent des richesses ou des potentialités d'exploitation à venir. Dominer l'espace maritime alentour constitue un enjeu géostratégique revendiqué par les îles qui se situent à proximité des bassins de production d'hydrocarbures ou aux synapses des routes pétrolières (détroit de Malacca, détroit de Madagascar ou de Sicile) autant de points névralgiques des océans mondiaux et des échanges globalisés. L'annexion de la mer bordière puis des horizons marins lointains constitue aussi la matérialisation des visées géopolitiques des États riverains des mers et des océans. Les îles⁶États ou annexées par les puissances continentales constituent en conséquence des bases avancées par excellence.

L'établissement des ZEE répond à des modes de partage précis des 200 milles prenant en compte le tracé du littoral, les échancrures, les îles et les archipels (Labrecques G, 1998). Pour les Nations unies, une île a le droit comme tout État terrestre à une ZEE de 200 milles à la condition qu'elle soit habitable. Si ce n'est pas le cas, elle est constituée de rochers et la souveraineté ne s'applique que sur la mer territoriale (généralement 12 milles).

Dans les Petites Antilles, l'équidistance entre les îles est respectée avec une extension maximale à 200 milles vers l'Atlantique. Cette distance est réduite à l'ouest des îles dans la mer des Caraïbes du fait de la ZEE du Venezuela qui est très étendue grâce à l'île d'Aves. Dans les Grandes Antilles, le maillage est plus large mais la présence américaine aux Bahamas, à Porto Rico et aux îles Vierges ainsi que la présence britannique aux îles Vierges, Turks et Caicos, Navassa et Caïmans réduit considérablement les ZEE des grandes îles (Cuba, Haïti et Saint-Domingue et la Jamaïque). Paradoxalement la ZEE des Bahamas est plus étendue que celle de Cuba.

Si tous les pays côtiers, insulaires ou continentaux bénéficient de l'élargissement à 200 milles, certains en profitent davantage comme la France qui a ratifié la conférence de Montego Bay en 1996, dispose de la seconde ZEE du monde d'une étendue de 10 millions de km², dont

349 000 km² autour des côtes métropolitaines, 10 millions en outre-mer et 112 000 km² en Terre Adélie. Les ZEE des îles antillaises s'étendent sur 138 000 km².

L'annexion des espaces maritimes qui était traditionnellement libre de droit, et les nouvelles convoitises liées à l'exploitation ou à la découverte de gisements d'hydrocarbures, ainsi que la pression de la pêche hauturière génèrent des conflits. Afin de les limiter les États élaborent des juridictions. C'est le cas de la délimitation du plateau continental signée en 1942 entre le Venezuela et le Royaume-Uni avant l'indépendance de Trinidad et Tobago. Il s'agissait du premier accord de partage reconduit depuis en 1990 pour son prolongement au-delà des 200 milles. Durant la Seconde Guerre mondiale marquée par les pénuries de pétrole, les Britanniques commencent les forages dans le golfe de Paria au prolongement de la baie de Maracaïbo où les gisements sont exploités depuis 1923. La ligne de partage n'est pas équidistante afin de ne pas couper les gisements d'hydrocarbures.

Dans le cas des Petites Antilles, la ligne d'équidistance entre chaque île délimite les ZEE qui s'étendent sur 200 milles uniquement au droit de chaque île renforçant les phénomènes d'insularisme, puisqu'entre les îles, les ZEE ne couvrent que quelques dizaines de milles. Les enjeux sont alors forts pour régler la pêche ou assoir sa souveraineté.

Ces multiples compositions territoriales renforcent l'insularisme, c'est-à-dire l'ensemble des phénomènes qui relèvent du domaine politique et tendent à privilégier son île par rapport à sa voisine. Cette surévaluation identitaire est remarquable d'une île à l'autre et explique certains ressentis entre Martiniquais, Guadeloupéens, Saint-Luciens, Haïtiens... L'insularisme peut parfois générer des difficultés de gouvernance dans le cas d'îles de tailles différentes comme entre Trinidad et Tobago où le pouvoir politique reste aux mains des Trinidiens plus nombreux. La plus ou moins grande propension des insulaires à rechercher des formes d'autonomie débouche sur la fragmentation de certains archipels (Brigand.2002). C'est l'insularisme qui a conduit par la loi organique du 15 février 2007 les habitants de Saint-Martin et de Saint Barthélemy à opter pour l'évolution de leur statut et la remise en cause de la départementalisation afin de se libérer administrativement de la Guadeloupe.

Entre intégration régionale et internationale

Les alliances économiques relèvent de deux dynamiques d'intégration. À l'une d'origine endogène reposant sur la volonté des États de la Caraïbe de développer la coopération et le commerce régional, répondent des alliances économiques et politiques commandées par les anciennes puissances coloniales européennes par le biais de l'Union européenne et surtout par les

États-Unis et dans une moindre mesure le Canada qui imposent leur domination sur ce pré carré étatsunien.

Des îles sous influence européenne et américaine

Traditionnellement chaque île portait son regard vers sa métropole coloniale. Le système de l'exclusif, mis en place par Colbert pour les îles françaises mais qui était appliqué aussi dans les îles étrangères, empêchait toute relation commerciale officielle entre les îles. Chaque colonie commerçait avec sa métropole. Cependant les îles anglophones plus nombreuses ont connu dès le début du XX^{ème} siècle une organisation des échanges avec la création dès 1917 des chambres de commerce des Antilles britanniques. L'intégration au sein du Commonwealth permit aux îles de se regrouper afin de fixer les accords sur le prix du sucre. Aujourd'hui encore les îles anglophones indépendantes entre 1962 et 1983 conservent par le Commonwealth des liens étroits avec le Royaume-Uni.

Tableau 1.3 : Le Commonwealth dans les îles de la Caraïbe

Etats	Année d'adhésion
Jamaïque	1962
Trinidad et Tobago	1962
Barbade	1966
Bahamas	1973
Grenade	1974
Dominique	1978
Sainte-Lucie	1979
Saint-Vincent et les Grenadines	1979
Antigua et Barbuda	1981
Saint Kitts et Nevis	1983

PTOM et RUP, la présence de l'Union européenne

L'Union européenne conserve toujours des liens privilégiés avec la Caraïbe. Les Départements français d'Amérique font partie intégrante de l'Union européenne et cela dès 1957 par le Traité de Rome. Si le soutien aux différents secteurs de l'économie apparaît être prioritaire, très vite la réduction des inégalités socio-spatiales occupe une place importante de la politique européenne. De vigoureux déséquilibres régionaux apparaissent. Aux régions les plus riches et les plus dynamiques se situant entre Londres et Rome, s'opposent les périphéries du Mezzogiorno, de la Grèce ou de la